

1.

Débitrice: **Manteia SA**, 1267 **Coinsins**
2.

Durée du sursis concordataire: 6 mois jusqu'au 02.08.2004
3.

Commissaire: Bruno Vocat, Expert-comptable diplômé, c/o BfB Fidam société fiduciaire, avenue Jomini 8, case postale 156, 1000 Lausanne 9
4.

Remarques: Date de l'octroi du sursis: Jugement rendu le 4 février 2004, par la présidente du Tribunal d'arrondissement de la Côte.
Expiration du délai pour les productions: 1er avril 2004
L'assemblée des créanciers sera convoquée ultérieurement.
Les créanciers et toutes les personnes qui ont des revendications à formuler sont invités à produire leurs créances et revendications, valeur 10 novembre 2003 (date de l'octroi du sursis provisoire), avec pièces justificatives, auprès du commissaire au sursis dans le délai fixé pour les productions, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.
Les débiteurs et toutes personnes qui détiennent des biens de la débitrice, à quelque titre que ce soit, s'annonceront dans le délai imparti pour les productions.
Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire sans son consentement.

Bruno Vocat, c/o BfB Fidam société fiduciaire
1000 Lausanne

(02167048)